



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Compte-rendu GT Taxe Poids Lourds

Vous n'aurez pas l'Alsace, vous avez la Lorraine ?

Alors que cette taxe qui commence à ressembler à l'arlésienne, devait être lancée à l'origine en 2011/2012 en Alsace (voisinage de l'Allemagne oblige !), elle vient de prendre encore quelque retard. L'administration essaye tant bien que mal de s'adapter au dossier.

L'implantation du service à Metz se poursuit avec une dose de Paris spé qui s'y retrouvent mutés pour certains à leur surprise !

Ce GT fait suite au CTR du 17 octobre 2012, depuis le calendrier a évolué, puisque la mission démarrera au 1^{er} octobre prochain.

Un report au 1er Octobre 2013 :

En effet suite au rapport transmis par la société ECOMOUV le 18 février la phase de VABF (Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement), d'une durée de 3 mois, a été repoussée, ne démarrant que le 08 avril. Cette phase comportera 85 scénarii et 1200 fiches de test.

A l'issue de cette phase débutera celle de VSR (Vérification de Service Régulier) qui sera effectuée sur une flotte test de 200 véhicules sous le contrôle de la société ECOUMOUV, avant une phase d'expérimentation avec des redevables volontaires.

Les effectifs :

Pour la mission TPL 350 emplois au total seront octroyés, ce qui n'est pas neutre selon la DG... En fait il s'agit de 300 en 2013 et 50 en 2014 (enfin espérons-le, vu la gouvernance actuelle !). Les effectifs 2013 se décomposent en 130 au STPL (Service Taxe Poids Lourds) de Metz et 170 dans les unités surveillance chargées du contrôle.

Concernant le STPL, celui ci a vu l'encadrement rejoindre le service, le 4 mars. Plus de 100 autres agents devraient arriver entre mai et septembre 2013.

La fourchette prévue en avril 2012 de 150 à 250 emplois dédiés aux services de contrôle sur le terrain se chiffre désormais à 170. Comme quoi il faut rester méfiants pour 2014 !

Les mauvais élèves :

La DG nous a informé que les DI de Dijon et Rouen n'ayant pas supprimé suffisamment d'effectifs ne recevront aucun agent au titre de la TPL ! Et pan sur le bec ...

Les dispositifs en place au 10 avril :

- 104 dispositifs de contrôle automatique fixe (CAF) sur 173 prévus, installés sur les routes à quatre voies.
- 90 emplacements pour recevoir les CAD (Contrôle Automatique Déplaçables) représentant 180 socles sur les 500 à installer.
- 2 CMP (Contrôle Manuel Portable) ont été livrés (en cours de test) par la Douane.
- 2 véhicules « Douanes » sont en cours d'adaptation au CMM (Contrôle Manuel Mobile). 200 devraient l'être à terme.
- 580 000 équipements embarqués (EE) ont été fabriqués sur 700 000 prévus.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



L'arsenal juridique :

Les textes juridiques nécessaires à la mise en place de cette taxe sont en cours d'élaboration. Actuellement ce sont pas moins de 14 décrets en Conseil d'État sur les 20 prévus ainsi que 2 arrêtés sur les 19 prévus qui ont été adoptés ...

La formation, là où le bât blesse :

- Pour les futurs formateurs, celle-ci devrait être d'une durée moyenne de trois semaines, la première formation s'étant déroulée en mars pour l'encadrement.
- La formation des formateurs sera organisée en collaboration avec le prestataire commissionné et sera effectuée en « cascade » afin d'assurer une formation « de masse » avec l'ensemble des autres forces de l'ordre.
- Elle concernera 400 formateurs, dont 114 douaniers, chargés de le répercuter dans leurs services.
- Elle sera effectuée dans 9 DI à compter du 1er septembre La formation dans les services sera assurée par ces formateurs et se déroulera en quatre ou cinq jours avec la participation de la société ECOMOUV (le prestataire).

Le laps de temps très court pour réaliser ces actions de formation ne peut que nous inquiéter fortement !

Les unités concernées :

Des unités de surveillance (59) se sont vues allouer des effectifs spécifiques dans le cadre de la mission TPL Cependant il nous a bien été précisé que toutes les unités terrestres étant compétentes en TPL, les unités NON DOTEES en effectifs spécifiques TPL devront néanmoins effectuer des contrôles TPL.

Toutes les unités seront dotés de CMM et CMP et leur activité suivie par le biais de Mathieu.

Les modalités de contrôles et de sanction des infractions :

Concernant les modalités des contrôles, outre les contrôles automatiques effectués par la société ECOMOUV avec une activation de 35% des CAF et 50% des CAD, des contrôles manuels seront effectués par les unités terrestres qui en cas d'anomalie consulteront automatiquement le système informatique du prestataire.

Les PV seront harmonisés et informatisés, quant au barème transactionnel il sera unique! La perception de l'amende peut se faire par les autres forces de l'ordre mais pas la taxe...

Enfin une nouveauté: les unités seront dotées de terminaux de paiement par carte bancaire fournis par ECOMOUV. A noter que seules les opérations recouvrement TPL devraient y être affectées...

La DGDDI / STPL aura la charge de la perception de la taxe et éventuellement de l'amende. Les poursuites judiciaires seront effectuées par la douane (STPL essentiellement).

Les représentants UNSA Douanes
Vincent THOMAZO – Hervé POLLET – Malko HIBON

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

